

## LE CYNIPS DU CHÂTAIGNIER : MULTIPLICATION DES FOYERS DANS LE SUD-EST

*Morgane Goudet (DSF Paris), Bernard Boutte (Pôle interrégional de la santé des forêts PACA)*

Originaire de Chine, le cynips du châtaignier a été introduit en Europe par l'Italie en 2002. Dans l'attente d'une réglementation européenne, les autorités françaises ont pris des mesures d'urgence par l'arrêté du 16 février 2005 pour éviter l'introduction du cynips depuis des zones contaminées. Le plan de surveillance national, établi en 2005, a permis de découvrir la présence de l'insecte dans les Alpes-Maritimes. Le ravageur a immédiatement été éradiqué mais les mesures de surveillance, reprises au niveau européen en 2006, ont mis en évidence l'installation de l'insecte sur le département dans un premier temps, puis la multiplication des foyers dans tout le Sud-Est de la France à partir de 2009.

### Surveillance

Afin d'éviter la propagation du ravageur, les interventions de lutte doivent être réalisées avant l'envol des adultes. En ce sens, le plan de surveillance établi en 2005 prévoyait une surveillance très précoce, entre la fin avril et la fin mai. La surveillance nationale est une collaboration de l'ensemble des acteurs concernés : les pôles interrégionaux de la santé des forêts en peuplements de châtaignier et dans les jeunes plantations forestières et les services en charge de la protection des végétaux en pépinière, espaces verts et vergers.



**Galles de cynips du châtaignier – Corse** - Sur arbre adulte, les galles ne sont pas faciles à observer, en particulier la première année d'infestation

### Une progression inquiétante

Après sa première découverte et son éradication sur des jeunes arbres dans les Alpes-Maritimes en 2005, l'insecte est à nouveau identifié dans la haute vallée de la Roya en 2007, cette fois-ci sur arbres adultes. Le foyer s'installe sur le département : les détections restent localisées à proximité de la frontière italienne jusqu'en 2009.

À partir d'octobre 2009, l'insecte est détecté dans le Sud-Est de la France en divers foyers, en commençant par un foyer très éloigné des sites contaminés connus : le bord du lac Lemman en Haute Savoie. Les galles, percées, témoignent d'une colonisation de 2008 (émergence en 2009). L'origine de la contamination n'est pas connue même si l'hypothèse d'une arrivée par les jeunes plants installés en 2007 n'est pas exclue.

### En Rhône-Alpes

En 2010, le cynips est trouvé dans 6 nouveaux départements de Rhône-Alpes.

La vallée de la Maurienne en Savoie, tout d'abord, enregistre des contaminations sur les châtaigniers qui se trouvent le long de l'autoroute 43, depuis Albertville jusqu'à Saint-Michel-de-Maurienne. Les 25 communes contaminées sont proches de l'autoroute qui mène au tunnel de Fréjus.

Cette même année, une prospection attentive a été menée autour du lac Lemman suite à la découverte de 2009. Toutes les communes prospectées étaient atteintes. Le secteur à châtaignier allant de Publier à la frontière Suisse au sud du lac est donc totalement contaminé. Le secteur autour d'Annecy est indemne.

Dans l'Ain, le cynips a été détecté à la fois par les correspondants-observateurs et par le service régional en charge de la protection des végétaux en forêt et en vergers.

Dans la Drôme, l'Ardèche et l'Isère, des galles ont été trouvées, dans un premier temps, dans des vergers de châtaigniers de la vallée du Rhône, sur la variété de châtaigniers Marigoule, utilisés comme pollinisateurs dans les vergers de la variété Bouche de Bétizac (cultivar non atteint). Les massifs forestiers et certains arbres isolés aux environs étaient également contaminés.

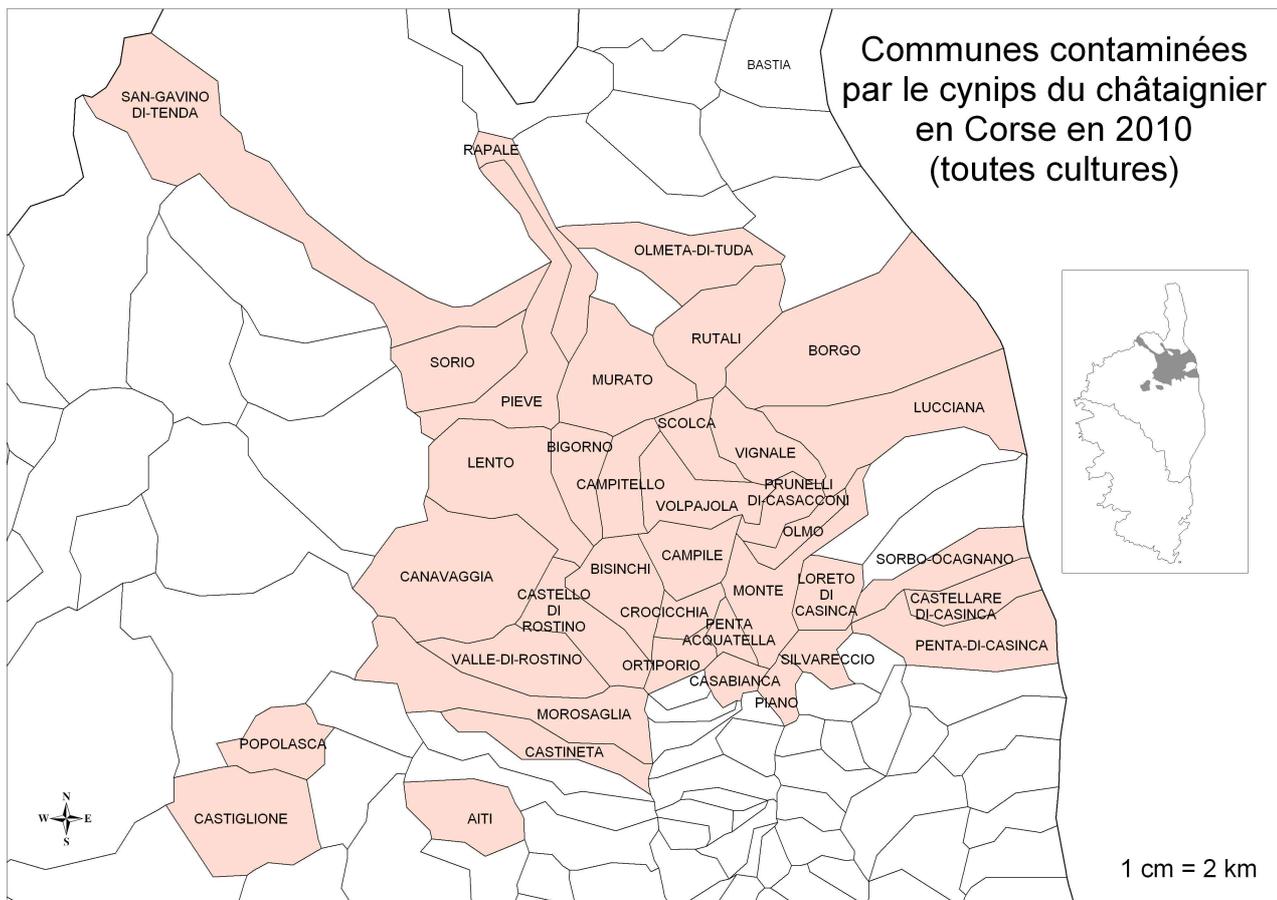
Dans le Rhône enfin, un cas a été découvert dans un jardin de particulier, sur un châtaignier planté au printemps 2010.

### En Provence Alpes Côte d'Azur

Au début de l'année 2010, alors que les châtaigneraies des Vallées de la Roya et de la Vésubie sont désormais totalement colonisées (Alpes-Maritimes), la région enregistre un nouveau département touché : le Var, sur une parcelle plantée avec la variété Marigoule, à proximité du massif forestier sur la commune de la Garde-Freinet.

### En Corse

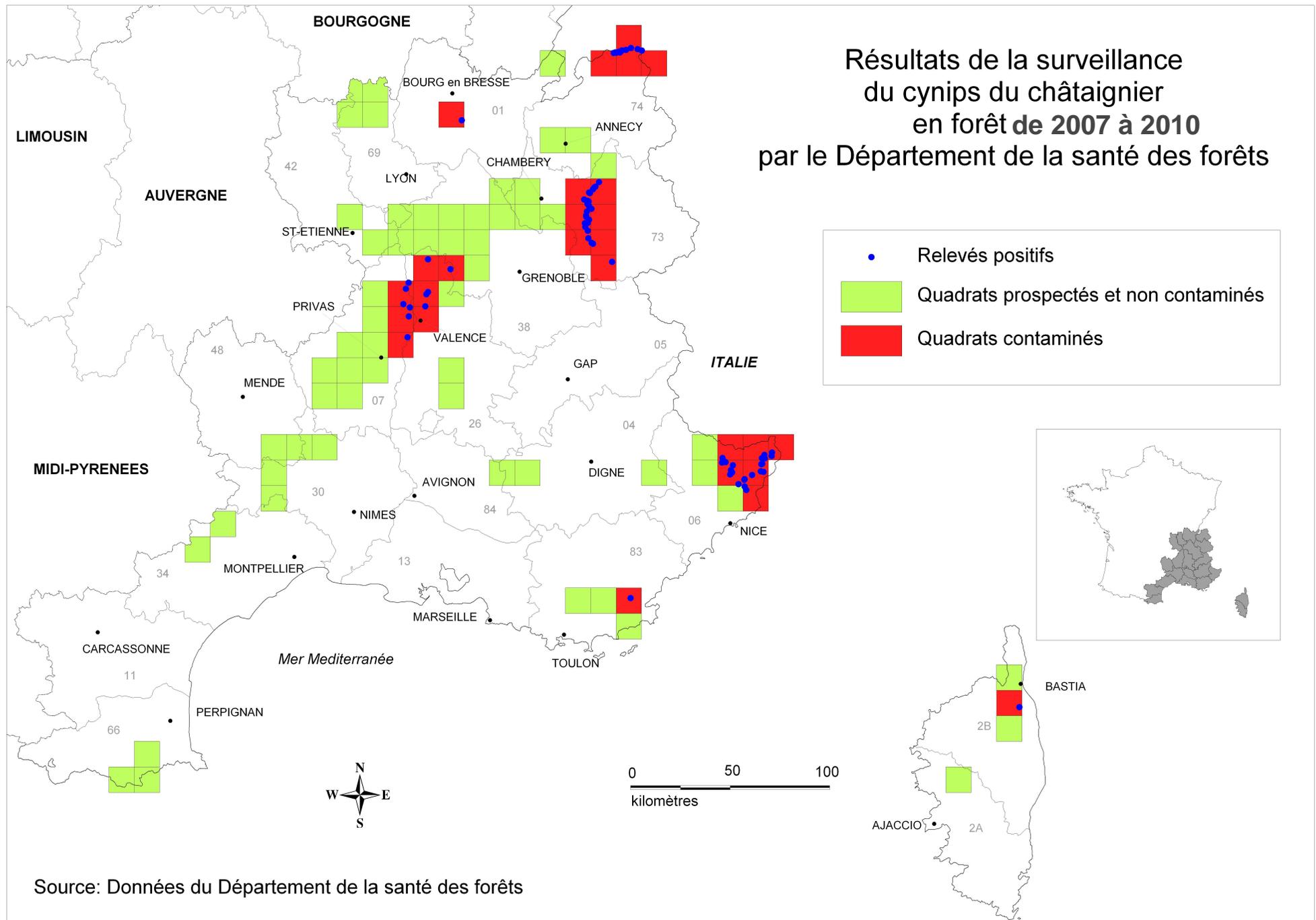
En juin 2010, la FREDON (fédération régionale des groupements de la défense contre les organismes nuisibles) découvre des galles en Corse, la prospection montre alors une contamination très étendue dans la Castagniccia.



Communes infectées par le cynips en Corse en 2010 d'après les données de la Fredon Corse

Ces contaminations sont difficiles à dater car au début des attaques, les galles sont très difficiles à observer. On peut donc supposer que certains sites contaminés ont été découverts bien après leur première contamination.

# Résultats de la surveillance du cynips du châtaignier en forêt de 2007 à 2010 par le Département de la santé des forêts



## Limiter la contamination

L'origine des contaminations identifiées sur le territoire est très difficile à évaluer.

La propagation peut être naturelle, comme supposée dans les Alpes-Maritimes depuis l'Italie, accidentelle, comme supposée en Savoie lorsque les contaminations suivent les voies de transports ou par le biais de plantations de châtaigniers contaminés. Dans tous les cas, il convient de limiter la propagation de manière à retarder la contamination des grandes zones castaneicoles encore indemnes et de manière à permettre le développement de la lutte ou la mise en place de prédateurs naturels.

Pour veiller à planter des sujets sains, issus de zones non contaminées, un nouvel arrêté national du 22 novembre 2010 prévoit des mesures spécifiques à l'introduction de matériel végétal. Les plants introduits depuis des pays tiers doivent être munis d'un certificat phytosanitaire conforme aux exigences communautaires, qui assure que les végétaux ont été cultivés dans des zones indemnes de l'organisme. De plus, l'arrêté prévoit que toutes les plantations de châtaignier, quelles qu'elles soient, doivent faire l'objet d'une déclaration auprès des services en charge de la protection des végétaux.

En cas de foyer, l'arrêté prévoit également la mise en place de zones délimitées pour éviter le transfert de châtaigniers contaminés vers les zones saines en limitant les mouvements de matériel végétal et en réalisant régulièrement des inspections.

## Mettre en place des moyens de lutte

Après la multiplication des foyers dans les Alpes-Maritimes et en Rhône-Alpes, une lutte s'avérait nécessaire pour contrôler efficacement et durablement le ravageur.

La lutte chimique, peu efficace, n'était pas envisageable ni économiquement, ni d'un point de vue environnemental. Seule la lutte mécanique était appliquée en France jusqu'en 2010 : les rameaux atteints étaient coupés puis brûlés.

Dans d'autres pays atteints, une lutte biologique a été menée : depuis plus de 10 ans au Japon et depuis 8 ans en Italie. Cette lutte biologique est réalisée par l'introduction d'un parasite du cynips : le *Torymus sinensis*. L'insecte a déjà donné de bons résultats au Japon où les populations de cynips sont descendues à des niveaux endémiques après une dizaine d'années de présence du *T. sinensis*.

En France, cette lutte est envisagée dans le cadre du plan national de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires : Ecophyto 2018. L'initiative nationale a été lancée sous l'impulsion du Comité de Pilotage National « Cynips du châtaignier » mis en place par les professionnels suite à l'arrivée du ravageur dans les grandes zones castaneicoles et avec l'aide de l'Unité de Lutte Biologique de l'INRA Sophia-Antipolis. Le projet d'introduction du parasite est testé sur 3 sites : en Drôme-Ardèche, dans le Var et en Haute Corse. Il est mené en collaboration étroite avec l'Université de Turin en Italie. Les adultes de *T. sinensis* qui sont introduits en France proviennent d'ailleurs d'Italie pour les deux premières années.

La mise en place de cette lutte pose des problèmes techniques. Il est tout d'abord très difficile de contrôler le nombre de *T. sinensis* qui émergeront des galles. De plus, les adultes doivent être lâchés en synchronisation avec l'apparition des stades favorables du cynips pour que le parasite puisse pondre au bon moment dans les larves de cynips. Il faut donc une bonne synchronisation avec les stades phénologiques des châtaigniers sur les sites de lâcher. Des observations seront réalisées pour quantifier l'impact du parasite sur le cynips mais également pour mesurer des éventuels effets de l'introduction de *T. sinensis* sur les espèces locales, en particulier les cynips et *Torymus sp.* des chênes. L'INRA mettra également en œuvre des tests de résistance de certaines variétés anciennes de châtaigniers courant 2011.

Plus d'informations sur :

<http://www.fredon-corse.com/>

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/> rubrique santé des forêts

<http://agriculture.gouv.fr/sante-des-forets>

